

Compte-Rendu de la séance du conseil municipal en date du 26 novembre 2013.

Séance du vingt six novembre, L'an deux mil treize, à 20h30. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nicole DI MARIA, Maire.

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido– GAILLARD Bernard – VEYRET Gérard – CHEVAL Bénédicte – MICHEL Franck

Etaient représentés : VIEUX-MEILCHIOR Valérie – PIERROT Claudine

Absent : FAYA Françoise

Absents excusés: VIEUX-MEILCHIOR Valérie – PIERROT Claudine

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

DELIBERATIONS

2013-29 FAISABILITE DE L'OPERATION « ENFOUISSEMENT BT/FT » CHEMIN DE LA PERATIERE - SEDI.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet envisagé concernant l'enfouissement BT/FT chemin de la Peratière. Une étude de ce projet a été réalisée par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère. Il convient de mettre en œuvre un « dépôt d'environ 400 ml de réseau BT et 380 ml de réseau FT », d'un remplacement par du câble souterrain avec reprise des différents branchements. Pour ce qui est relatif au réseau France Télécom, le câblage et la reprise des différents branchements restent sous Maîtrise d'Ouvrage de France Télécom.

Le montant prévisionnel des travaux sous maîtrise d'ouvrage SEDI :

- Réseau Basse Tension électrique : 106 636 € TTC
- Réseau France Télécom : 28 633 € TTC
- Reste à la charge de la commune : 25193 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet.

2013-30 MAINTIEN DES MISSIONS DE LA DDT DE L'ISERE ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de la convention ATESAT en vigueur actuellement. Pour mémoire, tous les documents d'urbanisme sont instruits par les services de l'Etat considérant que ce service est primordial pour les petites communes qui ne bénéficient pas d'un véritable service d'urbanisme.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite le maintien de ce service.

Le Conseil communautaire de la 3C2V dans sa séance du 14 novembre 2013 a également délibéré pour que ce service soit maintenu.

2013-31 MODIFICATION DU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVITE M.N.T (délibération11-2008)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat prévoyance a été mis en place concernant des garanties souscrites auprès de la MNT permettant d'assurer aux agents un maintien de salaire en cas de maladie ordinaire excédant 3 mois. Le taux de cotisations sera modifié et prendra effet au 1^{er} janvier 2014, ainsi que le numéro du contrat.

La cotisation s'élèvera à 1.77 % de la masse salariale.

Le numéro du contrat sera le suivant : 038137-PMS00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'augmentation du taux de cotisation et la modification du numéro du contrat.

2013-32 MISE A JOUR DU TARIFS DE LOCATION JOURNALIERE DE LA SALLE DES FETES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le règlement de la salle des fêtes par la mise à jour de l'avenant concernant la possibilité de la location en journée, et pendant la semaine.

Le montant de 100€ est reconduit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant ci-dessus.

2013-33 FINANCEMENT DES SEANCES AUTOUR DE LA MARE PEDAGOGIQUE PAR LES SCOLAIRES (délibération du 31 mai 2010)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'animation des activités réalisées autour de la mare pédagogique est assurée par l'association Espace Nature Isère. Cette animation concerne tous les enfants scolarisés dans le regroupement scolaire « Cras Morette ».

Morette ayant financé les séances de 2012, Cras financera celles de 2013 estimées à 960 Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et l'autorise à procéder au paiement de la somme demandée.

2013-34 CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'indemnité du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 97 de l'arrêté du 16 décembre 1983

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame TOUCHE Claudine, Receveur Municipal intérimaire du 1 03 2013 au 31 08 2013 ainsi qu'à Madame VITTET Monique à compter du 1^{er} septembre 2013.

2013-35 MISE EN SECURITE ELECTRIQUE DES ARMOIRES DE COMMANDE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la délibération du 9 juillet 2013, le SEDI nous informe que la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public sera effective dès que les financements auront été acquis. Le montant des travaux est estimé à 3937.00 €

La contribution communale aux investissements s'élèvera à **662.00€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et l'autorise à procéder au paiement de la somme demandée.

- ✓ Prochaine Crazette : parution mi-décembre
- ✓ SMICTOM : Synthèse de l'audit dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 7 février 2013
- ✓ Association DECLIC : lors de la réunion du CCAS en date du 13 novembre 2013, il a été évoqué la dissolution de l'association « déclic » de Saint Marcellin dont les statuts prévoient une répartition des fonds excédentaires. Le CCAS a décidé de déposer sa candidature afin d'obtenir un financement pour l'achat d'une « sono » destinée à permettre l'animation des temps intergénérationnels, ainsi que les après-midi récréatifs du club des aînés.

Madame le Maire tenait à informer le conseil municipal de cette décision.

- ✓ Mutualisation de services entre Cras et Morette : Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Morette en date du 10 octobre 2013 concernant le projet d'une convention de mutualisation nécessaire à l'exercice de certaines missions communales (déneigement, véhicules, matériel, ruisseau des Feugères).
- ✓ Un courrier concernant le projet de coopération conventionnelle entre les communes de Cras-Morette a été adressé en Préfecture. Madame Le Maire rend compte de la réponse de Monsieur le Préfet précisant les conditions réglementaires pour une telle convention.
- ✓ Assainissement : une antenne faisant partie de la phase 2 le village s'effectuera en 2014, (chemin en face de la place du Lavoir). A l'occasion de ces travaux, la pose d'une canalisation sera mise en place pour les évacuations des eaux pluviales provenant du chemin communal.

QUESTIONS DIVERSES

- Chauffage Atelier communal : les travaux sont terminés. Le chauffage est opérationnel.
- Route de Montferrié : Réfection d'une partie de chaussée suite aux dégâts occasionnés par la neige.
- Elagage du Tilleul situé près de l'atelier communal : l'élagage de cet arbre sera effectué pendant l'hiver par un professionnel.

Après les questions diverses, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Nicole DI MARIA